

## Femmes battues

# Yvan Perrin veut baguer les hommes violents

**Le Parlement pourrait donner son feu vert au bracelet électronique contre les violences domestiques**

**Xavier Alonso**

«La vérité du terrain montre que trop souvent les maris violents signent un engagement à ne pas recommencer et sont relaxés. C'est comme pisser dans un violon!» Vice-président de l'UDC Suisse, le Neuchâtois Yvan Perrin est aussi policier: les questions de sécurité publique l'intéressent au premier chef. Il propose ainsi de protéger les femmes battues en obligeant le conjoint violent à porter un bracelet électronique, histoire de surveiller ses allées et venues. Et s'assurer, par exemple, qu'il ne viole pas une mesure d'éloignement. Cette motion, déjà acceptée par le National, sera débattue par le Conseil des Etats aujourd'hui. En cas d'acceptation par les deux Chambres, le Conseil fédéral devra préparer un projet.

Cette vigilance des cas graves a été introduite avec succès en Espagne et en France. «Si ça marche en Espagne, ça doit aussi fonctionner ici», insiste Yvan Perrin qui tire un constat de semi-impuissance de la situation actuelle. «A Neuchâtel, la police peut prendre des mesures d'éloignement de quelques jours. Les résultats sont bons. Mais c'est incomplet car la police doit se contenter de rassurer les femmes en leur disant qu'elle va passer régulièrement dans le quartier au cas où!» argumente Yvan Perrin qui avance aussi l'aspect prévention de la mesure: «Un auteur potentiel, une fois bagué, sait que les autorités s'intéressent à son cas!»

Une proposition plutôt bien accueillie dans les milieux de la lutte



La proposition est bien accueillie dans les milieux de la lutte contre la violence conjugale. V. CARDOSO

**«Un auteur potentiel, une fois bagué, sait que les autorités s'intéressent à son cas!»**



**Yvan Perrin**  
Conseiller national  
UDC/NE

contre la violence conjugale. «Cela fait sens de garantir que les mesures d'éloignement sont respectées, mais il faut aussi des mesures éducatives pour les auteurs de violences», glisse Sylvette Mihoubi-Culand, ex-directrice de la fondation Malley-Prairie qui accueille dans le canton de Vaud des victimes de la violence conjugale. Elle est aussi active au sein de la Vifa qui prend en charge les auteurs des violences.

«Je connais bien les deux revers de la même médaille», affirme Anne-Marie von Arx-Vernon. La Genevoise est à la fois présidente de l'Association VIRES (centre de thérapie pour les auteurs de violence) et directrice adjointe du «Cœur des Grottes», foyer pour femmes à Genève. «Il

faut essayer le bracelet. Sans éloignement, il ne peut y avoir ni d'aide pour la victime ni de thérapie pour l'auteur», analyse la députée PDC. Jean-Charles Rielle, conseiller national PS et membre du comité de VIRES, salue également la motion d'Yvan Perrin: «Il a posé le vrai problème: c'est une triste réalité! On ne peut que souscrire au bracelet qui assure l'éloignement. Cela donne du temps pour mettre en place les stratégies.»

En Suisse, une femme sur dix vivant en couple est victime de violence. Le phénomène a causé le décès de 22 femmes et de 4 hommes en moyenne entre 2001 et 2004. Ce sont les estimations qu'avance un rapport publié par la Confédération en 2009.